

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 mars 2009**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**AGER 22-1090/09/BC**

■ **Lancement d'un appel d'offres pour les opérations de déchargement, transport, mise en balles et mise en place des déchets dans le casier sur le CSD de La Crau.**

**Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.**

**DTDAG 09/2844/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le marché 07/065 relatif aux opérations de déchargement, transport, mise en balles et mise en place des déchets dans le casier, sur le centre de stockage des déchets (CSD) de la Crau, arrivera à échéance le 3 juin 2009 au terme de la première tranche conditionnelle. Il convient donc de le relancer afin d'assurer la continuité du service public.

Dans ce cadre, par délibération AGER 019-756/08/BC du 1er décembre 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé la relance d'un appel d'offres ouvert, sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

Cependant, à l'issue de la procédure de demande de prolongation d'exploiter du CSD de la Crau, un arrêté complémentaire a été délivré à MPM en date du 29 décembre 2008, autorisant le fonctionnement du site jusqu'en mars 2010.

Il convient donc de modifier en conséquence le dossier de consultation des entreprises approuvé au Bureau de décembre 2008, de manière à en ajuster la durée par rapport à ce nouvel arrêté.

L'appel d'offres est ouvert, conformément aux articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché simple à prix unitaires et forfaitaires dont la durée est de 10 mois maximum à compter de la fin de la période de préparation pour l'exécution des prestations.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le lancement de l'appel d'offres relatif aux opérations de déchargement, transport, mise en balles et mise en place des déchets dans le casier, sur le CSD de la Crau.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des marchés publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Bureau et au Président ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offres ayant pour objet les opérations de déchargement, transport, mise en balles et mise en place des déchets dans le casier, sur le CSD de la Crau.
- Qu'il est nécessaire d'annuler la délibération AGER 019-756/08/BC du 1er décembre 2008 et de modifier le dossier de consultation des entreprises relatif aux opérations de déchargement, transport, mise en balles et mise en place des déchets dans le casier, sur le CSD de la Crau.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est retirée la délibération AGER 019-756/08/BC du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Article 2 :**

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ayant pour objet les opérations de déchargement, transport, mise en balles et mise en place des déchets dans le casier, sur le CSD de la Crau.

**Article 3 :**

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises modifié annexé.

**Article 4 :**

Le marché est un marché simple à prix unitaires et forfaitaires dont la durée est de 1 mois maximum pour la période de préparation et 10 mois maximum à compter de la fin de la période de préparation pour l'exécution des prestations.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget fonctionnement de la Communauté Urbaine :  
Sous politique G 110 - Fonction 812 - Nature 611.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement  
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI